



SEANCE DU 26 MARS 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

17 présents	Christophe Reynier-Duval Mariel Martin Christelle Aubertin Béatrice Réhor Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Romain Espinosa Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay	Maeva Aubertin Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
2 procurations	Michèle Bugnet a donné pouvoir à Christelle Aubertin	Anne-Laure D'Alauzier a donné pouvoir à Romain Espinosa	
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner	Ghislaine Eynard
Secrétaire de séance	Jean-Antoine ESPINOSA		
Délibération	26.03.26		
Objet :	Présentation du rapport d'activité du POPT		
Rapporteur	Julien DUFAY		
N° Acte	9.1		

Vu le Code du tourisme et notamment les articles visés L133-1 à L133-3 ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport d'activité 2024 du Pays d'Orange en Provence Tourisme ;

Considérant que conformément au Code du tourisme et notamment à ses articles L133-1 à L133-3, la CCPOP a par délibération du 18 décembre 2006 confié à l'Office de Tourisme les missions relevant du service public touristique local telles qu'énumérées par l'article L133-3 dudit code, à savoir les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique sur le territoire de ses communes membres ;

Considérant que l'Office de tourisme a été créé sous forme d'établissement industriel et commercial (EPIC) au 01/01/2007 ;

Considérant qu'en étroite collaboration avec la communauté de communes et les autres acteurs du Tourisme, l'Office de Tourisme est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique communautaire du tourisme ainsi que de la coordination et de l'accompagnement des différentes politiques, programmes et événements communaux et intercommunaux à caractère touristique ;

Considérant qu'en janvier 2025, le Pays d'Orange en Provence Tourisme a remis son rapport annuel qui détaille l'activité de cet établissement public au cours de l'année 2024.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- De prendre acte de la présentation du rapport d'activité remis par le Pays d'Orange en Provence Tourisme au titre de l'année 2024 et ci-après annexé.

Prise d'acte du conseil municipal

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 28 mars 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
Le secrétaire de séance, Jean-Antoine ESPINOSA

